

## ARRÊTÉ N° 2018\_012

### ARRETE FERMETURE - STADE DE FOOTBALL

Le Maire de Gambais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les intempéries récents impactant le stade de Football de la commune de Gambais,

Considérant que les dégâts rendent impraticable le terrain de football à la pratique des entraînements et des matchs à Gambais,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1.** Du 6 au 12 Février 2018, le terrain de football sera fermé et la pratique de tous sports sur ce terrain sera interdite.

**ARTICLE 2.** Les entraînements et matchs sont interdits pendant toute la durée de l'interdiction.

**ARTICLE 3.** Les dirigeants du club de Football de Gambais s'engagent à respecter et à faire respecter la présente interdiction.

**ARTICLE 4.** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :  
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de HOUDAN-MAULETTE  
- club de football de Gambais  
- Un exemplaire sera conservé en Mairie

Fait à GAMBAIS, le 6 février 2018.

Le Maire,

Régis BIZEAU

